



Bureau section d'Alger

A Monsieur l'Ambassadeur de France à Alger

Alger, le 21 janvier 2010

Objet : Préavis de grève

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous souhaitons de nouveau attirer votre attention sur la profonde inquiétude et l'incompréhension des agents de droit local employés dans les services de cette Ambassade, face à votre obstination à modifier en l'absence de tout fondement juridique, les contrats de travail stipulant une rémunération en euros.

A l'issue de notre entretien du 20 janvier dernier, force est de constater que vous campez sur vos positions au mépris tant du droit algérien que des situations contractuelles et humaines. Encore une fois, une telle modification du contrat de travail serait à l'origine de graves préjudices matériels pour vos agents.

Devant l'ignorance et l'absence totale de considération de la part de notre administration, les sections CFDT et CGT d'Alger ont opté pour le dépôt d'un préavis de grève illimitée à partir du Lundi 1^{er} février jusqu'à la fin du mois de février.

Nous vous rappelons notre revendication : l'application pure et simple des contrats établis et maintien des salaires en euros

Veillez croire, Monsieur l'Ambassadeur à l'expression de notre parfaite considération.

Pour la CFDT

Nadia BOURAS

Pour la CGT

Manuel MERCIER